

MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

AVIS D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 272, RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

Prenez avis que le conseil municipal de Nédélec, lors de la session ordinaire du 9 décembre 2024, a adopté le règlement n° 272, sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Nédélec.

Ce règlement est entré en vigueur le 9 décembre 2024.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau municipal de Nédélec, selon son horaire régulier.

Donné à Nédélec, le 11 décembre 2024.


Lise Dénoimé, dg, g-t

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Dénoimé, greffière-trésorière de la municipalité de Nédélec, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 11 décembre 2024


Lise Dénoimé, dg, g-t